

Décision n°2025-13-tarifs

Décision portant sur l'approbation des tarifs du 14^{ème} congrès « AEI 2025 »_CERGAM

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille (CERGAM - UR 4225), organise le 14^{ème} Congrès de « *l'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation 2025* » du 25 au 27 juin 2025,

Considérant que ce congrès, de renommée internationale, est l'un des plus importants dans le domaine de « l'entrepreneuriat face aux transitions »,

Considérant que cet événement vise à promouvoir et à diffuser une recherche de haute qualité, en mettant en avant la valorisation et les échanges sur les transformations des écosystèmes entrepreneuriaux,

Considérant que cet événement a pour objectif de renforcer le rayonnement de l'Université auprès de la communauté scientifique nationale et internationale

Considérant que cet événement vise à favoriser de futures collaborations académiques ainsi les échanges entre doctorants et professionnels dans ce domaine,

Considérant que la valorisation et la diffusion de la recherche constituent aussi bien les objectifs poursuivis par l'établissement que les missions qui lui sont dévolues,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au 14^{ème} Congrès de « *l'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation 2025* », organisé par le Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille (CERGAM - UR 4225),

Le séminaire aura lieu les 25, 26 et 27 juin 2025, à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription sont précisés ci-après :

Catégories	Tarif	
Les auteurs doctorants	263,64€ HT / 290€ TTC	
Les enseignants-chercheurs	Inscription jusqu'au 25/04/25	Inscription après le 26/04/25
	445,45€ HT / 490€ TTC	536,36€ HT / 590€ TTC
Les accompagnants	81,82€ HT / 90€ TTC	

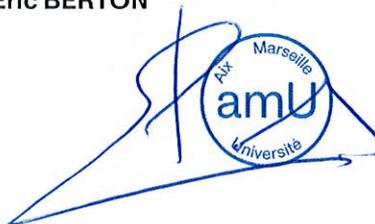
Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 21 février 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **18 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **18 MARS 2025**